

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 20 septembre 2021, à 19 h, en conformité avec l'arrêté ministériel 2021-054, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

3970, rue Prieur

Permettre une marge avant principale de 2,04 m au lieu de 4,5 m et deux marges latérales de 1,96 m au lieu de 1,98 m.

10915, boulevard Saint-Michel

Permettre une marge avant principale de 3,01 m au lieu de 4,5 m, une marge latérale gauche de 0,9 m au lieu de 2,28 m, une marge arrière de 1,84 m au lieu de 6 m et une marge arrière de 8,95% de la profondeur moyenne du lot au lieu de 20%.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 3 septembre 2021 à l'adresse courriel : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
19 août 2021